



Mauvaise nouvelle pour Troy Davis ...

La demande d'appel de Troy Davis, [déposée en décembre dernier auprès d'un panel de 3 juges de la Cour fédérale du 11ème circuit](#), a été rejetée par deux juges contre un.

Les juges ont néanmoins accordé un sursis de 30 jours à Troy Davis.

Il reste un recours légal possible au condamné à mort, un appel devant la Cour Suprême des États-Unis (qui a déjà refusé une fois de l'entendre).

Si cet appel lui était refusé, le sort de Troy Davis serait entre les mains du nouveau procureur du Comté Chatham (situé au Sud de l'État de Géorgie), Larry Chisolm, qui se refuse à commenter l'affaire tant qu'il reste un appel légal possible.

La défense de Troy Davis espérait pouvoir le renvoyer devant une Cour fédérale de première instance (US District Court for the Southern District of Georgia), qui aurait alors pu soit accorder un nouveau procès, soit une audience permettant aux témoins d'exprimer pour la première fois devant une Cour leurs déclarations, et les raisons de leurs rétractations.

Amnesty International USA recommande toujours d'écrire au Gouverneur républicain de l'État de Géorgie, Georges PERDUE.